

### Remboursement

## Micmac sur les bandelettes

La prise en charge des bandelettes de lecteur de glycémie a été limitée à 200 pour certains patients diabétiques... ce qui n'ira pas sans mal.



© MIGUEL MEDINA

Une bandelette remboursée par jour et par patient diabétique ? En septembre dernier, cette proposition avait soulevé un tollé. Vite remodelée, un accord avait été trouvé pour limiter leur remboursement à 200 par an. La sortie des décrets au JO rend la mesure effective depuis le 28 février et vient en préciser les modalités : seuls les diabétiques de type 2 traités par sulfamides (glibenclamide, glicazide...) ou glinides (répaglinide) ainsi que ceux chez

qui la surveillance glycémique est « un instrument d'éducation » sont concernés. Reste à l'appliquer au comptoir. Pour le pharmacien, comment savoir alors si son patient a dépassé ou non le quota de remboursement ? Deux solutions : soit le pharmacien pratique le tiers payant au risque de se voir rejeter le paiement par la CPAM, soit il établit une feuille de soins au patient... au risque que la caisse se retourne au final contre l'officine. Même si la Caisse nationale a juré par lettre interposée de ne pas réclamer ces sommes, rien ne permet pour l'instant de préjuger du comportement des 101 caisses primaires de France, en attendant qu'un outil de suivi de consommation « au fil de l'eau » des bandelettes soit mis en place pour les patients concernés. À suivre. ■

Laurent Simon

#### NOTABENE

Le remboursement est fixé à deux bandelettes par semaine et à deux bandelettes par jour.

### Regroupements Au Sénat, 1 + 1 = 2

Les sénateurs ont adopté mercredi un amendement qui réintroduit le principe du « 1 + 1 = 2 » au lieu du « 1 + 1 = 3 » dans les regroupements d'officines. Revoilà donc le nombre de licences à l'issue d'un regroupement équivalent au nombre d'officines regroupées... au risque de pénaliser ces dernières. La FSPF s'y était déjà opposée, craignant que les titulaires tentés par le regroupement y renoncent de peur de s'exposer à l'arrivée d'une pharmacie concurrente à proximité. La suite au prochain épisode.

### Génériques La substitution ralentit

L'an dernier, le taux de substitution a perdu 4 points pour atteindre 74 %, d'après le Gemme, qui l'explique par l'arrivée dans le domaine public de médicaments de spécialité, qui se vendent en moindre volume que les *blockbusters* qui les ont précédés. De son côté, l'Assurance maladie dénonce le report de prescription sur des produits plus récents et plus chers et compte proposer, dans le cadre de la future Convention médicale, de rémunérer les médecins en fonction d'objectifs précis : pourquoi pas la prescription en DCI ?

### FILD'ACTU

■ **11/03/11 AUTOMÉDICATION.** Le marché du médicament OTC est en légère baisse (-0,8 % pour le chiffre d'affaires, -1,2 % en unités) pour l'année 2010, selon l'Afipa. L'association pointe une épidémie de grippe moins forte que les années précédentes.

■ **11/03/11 MEDIATOR.** Xavier Bertrand a annoncé qu'il s'opposerait au fonds d'indemnisation proposé par le groupe Servier à destination des victimes du Mediator qui renonceraient à le poursuivre en justice.

■ **10/03/11 AFSSAPS.** La secrétaire générale de l'Agence de la biomédecine, Béatrice Guéneau-Castilla, devrait devenir secrétaire générale de l'Afssaps le 1<sup>er</sup> avril prochain.

■ **10/03/11 MUTUALITÉ.** La Mutualité française a publié un Plan médicament contenant 10 propositions pour « réformer sans concession et avec pragmatisme » le circuit du médicament, dans le contexte de l'affaire Mediator.

■ **09/03/11 SÉNAT.** Dans la proposition de loi Fourcade, les sénateurs ont introduit des dispositions pour assurer la transparence des liens d'intérêt entre laboratoires et médecins.

■ **08/03/11 CONTRACEPTION.** Le laboratoire HRA Pharma a lancé une campagne de sensibilisation des femmes à la contraception d'urgence. Quatre films visibles sur les sites web des réseaux sociaux et sur [Doctissimo.fr](http://Doctissimo.fr) renvoient vers le site d'information [www.etsicamarriait.fr](http://www.etsicamarriait.fr)

■ **07/03/11 VACCINATION.** Le ministère de la Santé japonais a suspendu ce week-end l'usage des vaccins Prevenar (Pfizer) et ActHIB (Sanofi-Aventis), le temps d'enquêter sur un lien éventuel avec le décès de quatre enfants de moins de 2 ans.

■ **04/03/11 RETRAIT.** La commission d'AMM de l'Afssaps recommande le retrait du marché de l'hypnotique Noctran.